Un imposant catafalque était dressé au milieu de la chapelle dont l'autel était tendu de noir.

— Mardi dernier, M. Nicolaovitch, gendre et capou-kéhaia du prince de Serbie, est parti pour se rendre à Belgrade en vertu d'un congé du chef de l'administration Serbe. On pense que son départ a dû être hâté par suite du différend entre le prince Alexandre et le consulat-général d'Angleterre, dont nous avons parlé dans notre précédent numéro. Avant son départ de Constantinople, M. Nicolaovitch a eu des conférences, à ce sujet, avec sir Stratford Canning, ambassadeur d'Angleterre.

— Ainsi que nous l'avions annoncé dans notre dernier numéro, M. Victor Place, consul de France à Mossoul, accompagné de son chancelier, et de M. Tranchand, est parti vendredi dernier, à bord du bateau à vapeur anglais, pour se rendre à Samsoun, et de là à son poste par la voie de terre.

— On nous écrit de Brousse, le 5 novembre :

« Nous sommes impatients de voir arriver le nouveau gouverneur-général, car depuis le départ de Sarim pacha, le désordre a été mis dans l'administration. Toutes les affaires sont en souffrance, la police s'exerce avec la plus grande négligence ; quoique le port des armes soit défendu, l'on voit des gens armés circuler par la ville et des coups de fusil ou de pistolet sont tirés dans les quartiers mêmes. Les monnaies qui avaient été mises hors de cours ou dont le cours avait été fixé par le gouvernement, sont rentrées en circulation : les medjidiés en or à piastres 110 ; les pièces de piastres 20 en or et en argent à p. 21 ; les roubles d'argent à piastres 18 ; les sequins impériaux de Russie à piastres 55 ; les ducats de Venise, de Hollande et d'Autriche à piastres 55.

» Les travaux de la route de Ghemlek sont toujours poussés avec activité. Sarim pacha en avait fixé la cessation à cession (26 octobre s. v.) pour les reprendre au printemps; mais une portion de la route nécessite un temps plus long pour l'empierrement qui est indispensable pour qu'elle ne soit point dégradée par les pluies, en même temps qu'elle pourra être livrée à la circulation bientôt; la commission va adresser un rapport au conseil municipal pour être autorisé à faire continuer les travaux jusqu'au premier jour de mauvais temps.

» P. S. Le kéhaia-bey de Chérif pacha, notre gouverneur-général, est arrivé. »

— On nous écrit de Bucarest, en date du 30 de ce mois, sur le voyage du prince Stirbey, dont nous avons parlé dans notre précédente feuille :

« S. A., d'après les dernières nouvelles, devait partir hier de Craïova pour Slatina, et demain ou après demain au plus tard, elle sera de retour à Bucarest.

» La tranquillité la plus parfaite et le calme le plus profond se cessent de régner ici, comme dans tout le pays. »

— On lit dans le journal moldave le *Zimbrul* du 27 octobre :

« La députation qui a été envoyée féliciter Sa Majesté l'Empereur d'Autriche de la part de S. A. le Prince à l'occasion de son arrivée dans le duché de Bucovine, est de retour. Nous nous réservons dans peu de temps le plaisir de donner à nos lecteurs de plus amples détails sur la réception qui a été faite à la Députation.

» Monsieur l'officier Alexandre Szavul, premier drogman de l'Agence d'Autriche qui s'était rendu à cet effet à Czernowitz, est également rentré à Yassi. »

On nous écrit d'Yassi, à cette occasion, que le prince Grégoire Ghyka a reçu de S. M. l'empereur d'Autriche la décoration de l'ordre de la couronne de fer de première classe. La députation, dont faisait partie le prince Georges Soutzo, chef du département des finances, a reçu des décorations de commandeur.

— On lit également dans le *Zimbrul* :

« Messieurs les majors Constantin Varnav et Georges Stourdza, aides-de-camp de S. A. le prince, par office princier, viennent d'être promus au rang de colonel. »

— Le bateau à vapeur ottoman le *Taïf*, frégate de la force de 600 chevaux, qui est sortie hier de l'arsenal, doit partir pour Trébisonde le 13 de ce mois, et touchera dans son trajet à Inebolli, Sinope et Samsoun. Ce grand pyroscaf, le doit faire régulièrement les voyages de cette ligne conjointement avec l'*Esseri-Djedid*, qui est déjà en service. On voit que tous les jours, le service des bateaux à vapeur ottomans prend de l'extension tantôt dans une direction et tantôt dans une autre. Placé sur la ligne de Trébisonde, qui est une des plus lucratives et des plus fréquentées, le *Taïf* rendra de grands services par sa force de 600 chevaux, la plus grande parmi les bateaux à vapeur étrangers qui se trouvent sur cette ligne. On sait que durant l'hiver, la Mer Noire offre de grands dangers et que ce n'est pas trop d'une forte puissance de vapeur pour lutter contre ces dangers. Ils seront incontestablement moindres pour les passagers et les marchandises que prendra le *Taïf*.

— Jeudi dernier, la flotte impériale, qui se trouvait échelonnée depuis quelque temps le long du Bosphore jusqu'à la hauteur de Beyler-Bey, est rentrée, dans les eaux de l'arsenal, remorquée par des bateaux à vapeur de l'état.

— Le gouvernement impérial continue à marcher dans la voie des économies et à prendre les moyens d'équilibrer les dépenses et les recettes, de combler le déficit du budget et de créer des ressources pour entreprendre des travaux productifs. Il vient de décider qu'un retrait de 10 pour cent sera faite, pendant un an, sur les appointements des fonctionnaires de l'état. Cette retenue, qui devra s'opérer dans le délai de six mois, produira environ une vingtaine de millions de Piastres.

— Par suite des travaux de réparation qui se font depuis quelques jours au Pont-Neuf, la circulation y est interdite.

— On nous écrit de Salonique, en date du 21 octobre :

« Un journal de Smyrne du 24 courant racontait une fraude dont un génois avait rendu victime une des plus honorables maisons de Smyrne. A Salonique, un européen fort respectable a reçu une de ses lettres qui lui donnait commission d'une caisse de soie fine à expédier sur Marseille par premier vapeur et une lettre de change jointe dans la lettre, pour ses déboursés. Ce négociant mit aussitôt le plus grand empressement à acheter et faire emballer la soie, mais il manqua le vapeur, et dû l'expédier sur un bâtiment autrichien français prêt à partir. Pendant ce temps il négocia la lettre de change envoyée à son adresse. Le navire et la lettre de change étaient en route depuis une semaine lorsque le hasard amena à Salonique un négociant qui racontait le vol dont parle le journal de Smyrne. Le commissionnaire qui avait expédié la soie, hésita longtemps, mais enfin il dut reconnaître, d'après toutes les circonstances racontées, qu'il était dupe d'une ruse semblable; et écrivit en toute hâte à Marseille pour ordonner la saisie de la caisse de soie et revendiquer ses droits. Le coût et frais de cette caisse s'élèvent à une somme de 6000 fr. environ. Ce qui peut cependant garantir les intérêts du commissionnaire de Salonique, c'est l'envoi par navires à voiles ; ses instructions arriveront à Marseille avant le vapeur, on l'espère du moins, de la caisse de soie et il devra de ne pas perdre 6,000 francs au retard qui l'empêcha d'embarquer la soie sur le vapeur. Il devra cependant payer les frais nécessaires et le retour de la lettre de change, protêtée faute d'acceptation. C'est la troisième fois que Salonique a été témoin d'un pareil vol; c'est d'autant plus regrettable qu'il s'élèvera dans le commerce une défiance géante pour les transactions. »

(Correspondances particulières.)

SALONIQUE, 31 *octobre* — Mercredi dans la nuit est mort à Salonique, des suites d'une attaque renouvelée d'apoplexie, Molla bey, fils de feu Ali-Pachoglou, et directeur de l'*Evcaff* en cette ville. Mollah bey fesait partie des beys ou princes de pays siégeant dans le conseil municipal; homme intègre, il ne laisse point de postérité en ligne descendante. On a déjà commencé la vente à l'encan de ses chevaux de selle et de ses carrosses.

Outre la corvette ottomane que nous avions ici de station, sont arrivés hier une autre corvette et une frégate également ottomane.

Du 4 novembre. — Par le vapeur autrichien *Wien* qui a jeté l'ancre sur cette rade hier, est arrivé M. Nizzoli, avec sa famille, récemment nommé consul d'Autriche en cette ville du poste de Syrie où il était. Le *Wien* portait au grand mât sa pavillon autrichien de signal. Aussitôt, en l'apercevant, M. Dedeyan, chancelier général du consulat, accompagné des officiers et des gardes du consulat impérial, est allé à bord pour y recevoir le nouveau consul qui a débarqué sans une plus longue attente, car les nationaux se préparaient à aller eux aussi à bord. A cette occasion, tous les consulats des puissances amies ont arboré leurs couleurs.

Le pyroscaphe ottoman n'est arrivé que vers les 2 heures et 1/2 de l'après-midi d'hier, attendu qu'il était allé débarquer à Tchaïtaçy ou à Cariza, Rizony pacha, gouverneur-général de Larisse d'Djémal pacha, chancelier de l'ordre de la Médjidiéh, qui se rend à Salonique et Constantinople; mais il n'en a rien été. Djémal pacha attendu que l'arrivée de son successeur avant du quitter la Thessalie.

Yacoub pacha, gouverneur général de Salonique, garde ses appartements depuis deux jours à cause d'une légère indisposition.

Nous avons déjà mandé l'arrivée à Monastir du consul d'Autriche pour cette ville, M. Westermeyer, qui lui reconnu en sa dite qualité par les autorités civiles et militaires du dit lieu.

BEYROUTH, 28 *octobre.* — Je vous ai entretenu de la récente institution du Tribunal de police, et vous ai donné des détails sur sa composition matérielle, ainsi que sur les dispositions réglementaires qui le régissent. Ce conseil continue à fonctionner régulièrement et l'on n'a qu'à se louer de l'activité, et de l'intelligence qui président à l'administration des affaires de sa compétence. Je viens d'apprendre, d'une source digne de foi, que l'on allait procéder à l'organisation de deux nouveaux conseils; l'un ayant pour but le développement de l'instruction publique, l'autre l'encouragement de l'agriculture. On ne saurait trop applaudir à ces deux projets, si importants, dont le réalisation est si vivement réclamée pour compléter la grande œuvre de la réforme, et qui tendent, l'un à appeler les diverses sociés, qui étaient jusqu'ici divisées par haine et par ignorance, à s'unir, à se connaître, à s'aimaister, et à préparer ainsi le règne de la grande unité nationale vers laquelle tend aujourd'hui, administration, politique et législation; l'autre à favoriser le développement de la richesse agricole d'un pays qui réunit les conditions les plus favorables, telles que la variété et la salubrité de son climat, la bonté et la richesse de son sol, la fertilité et la grande quantité de ses débouchés et une réalisation aussi aisée que plus heureuses.

Par le pyroscaphe du Lloyd autrichien le *Stamboul*, arrivé samedi dernier, nous avons appris le changement de notre digne muchir Wemik pacha, qui, comme nous l'avons déjà mandé, est nommé au gouvernement de l'île de Crète. Cette nouvelle a causé ici des très vives regrets; toute la population, sans aucune exception, en a été pénétrée des sentiments de la plus profonde tristesse. Il serait superflu de faire ici les éloges de ce digne fonctionnaire, tout le monde ayant combiné il était aimé et estimé par ses hautes qualités et les nobles sentiments qui le distinguent.

Sur le même pyroscaphe est arrivé Hafiz pacha, ex-gouverneur de Chypres et nouveau gouverneur de Jérusalem qui remplace Edhem pacha, qui, comme vous le savez, est nommé au gouvernement de Chypres. Hafiz pacha a été reçu au débarquement avec tous les honneurs dus à son haut rang, et s'embarque de nouveau sur le *Stamboul*, qui cette fois-ci, par voyage extraordinaire, a entrepris la traversée de Jaffa.

A bord du même bateau est arrivée ici de Constantinople la femme de l'Emir Béchir, ancien gouverneur du Liban. A son débarquement elle a été reçue par une foule immense de montagnards et presque par tous ceux qui constituent la noblesse du Liban.

Le même vapeur a apporté ici un très grand nombre de voyageurs européens.

Avant-hier est arrivé de Constantinople un vapeur ottoman ayant à bord quelques centaines de recrues.

La poste de Jérusalem, arrivée ici dimanche dernier, a apporté au consulat général de Prusse la triste nouvelle de la mort prématurée de M. le Dr. S. G. Schoultz, consul de Prusse en Palestine. Cet honorable fonctionnaire qui se trouvait à la fleur de l'âge et qui est connu à Beyrouth pour avoir séjourné pendant plusieurs années le consulat général de la même puissance, joignait aux hautes qualités sociales qu'il possédait, un excellent cœur, le savoir et l'érudition d'un grand savant et d'un orientaliste distingué. Outre l'allemand, sa langue naturelle, le Dr. Schoultz possédait à fond le français, l'anglais et l'italien, le latin, le grec ancien, et l'arabe littéraire et vulgaire qu'il savait, à ce qu'on dit, mieux que les savans arabes eux-mêmes.

RHODES, 30 *octobre.* — Hilil pacha se propose de faire une course jusqu'à Chio et Mélélin, où il doit s'arrêter pendant cinq à six semaines, pour régler des affaires locales; il est probable qu'il quittera cette résidence dans deux ou trois jours, et qu'il s'embarquera sur le pyroscaphe *Tahiri-Bahri*, arrivé hier au soir de Syrie. La frégate à vapeur *Medjidié* en route pour Beyrouth, s'est arrêtée le 28, sur notre rade pendant quelques heures. Mehemed pacha est descendu à terre et a rendu visite à Hilil pacha; aussitôt après le retour du séraskier à bord, la frégate a continué son voyage.

Le 21 du courant nous avons ressenti une légère secousse de tremblement de terre, qui n'a occasionné aucun dommage.

M. Henri Ducci, vice-consul de Russie, de Hollande et de Danemark, absent depuis quelques mois, est retourné en cette île depuis quelques jours avec le bateau du Lloyd autrichien *Stamboul*.

Une nouvelle bataterie a été consommée sur l'île de Stampalie; il sera aisé de deviner que le capitaine du navire est un Cassiotte, et on doit être surpris qu'il existe des négociants mal avisés pour accorder leur confiance à des gens aussi malfamés que les habitans de l'île de Cassos, qui exploitent la bataterie avec une impudence remarquable, mais qui du reste ne doit nullement surprendre, puisqu'une complète impunité couronne toujours les exploits de ces malfaiteurs. Par ma prochaine, vous recevrez de plus amples détails sur cet acte de malversation.

La pluie, tant souhaitée jusqu'à ce jour, a enfin commencé à tomber abondamment hier dans le courant de la nuit.

NOUVELLES D'EUROPE. *(Voie de Vienne).*

FRANCE.

(Paris, 24 octobre.)

La commission de permanence a tenu le 19 une courte séance. Elle se trouvait presque au complet. Tous les membres, à l'exception de M. Berryer, y assistaient. Il ne manquait que six membres du bureau: M. Dupin, président de l'Assemblée, qui est attendu incessamment; MM. Daru, Benoist-d'Azy et Lacrosse, vice-présidens, et MM. le général Le Flô et de Panat, questeurs.

M. de Melun (d'Ille-et-Vilaine) a donné lecture du procès-verbal de la séance du jeudi dernier, qui a été adopté sans aucune observation. Le général Bedeau, qui présidait, a fait ensuite l'analyse des rapports qui lui sont parvenus. Ces rapports signalent des tentatives d'embauchage exercées sur les militaires et indiquent même un lieu spécial comme le foyer de ces manœuvres. L'inquiétude d'ailleurs, disent ces rapports, se propage; et ce qui ne contribue pas peu à l'augmenter, ce sont les démonstrations actives d'individus signalés comme faisant partie de la Société du Dix-Décembre. M. le général Bedeau a parlé aussi d'une manifestation qui avait été concertée pour l'arrivée à Paris d'un bataillon du 6e régiment d'infanterie, dont le colonel a publié un ordre du jour qui a eu du retentissement dans la presse. Cette manifestation n'a pas eu lieu; seulement quelques cris isolés de *vive le colonel!* ont été proférés à la barrière au moment où cet officier supérieur est entré en ville à la tête du 3e bataillon de son régiment et a son arrivée à l'École Militaire.

Un membre ayant demandé à M. le général Bedeau s'il y avait quelque chose de nouveau sur la crise politique, celui-ci a répondu qu'il n'était parvenu à sa connaissance aucun renseignement positif.

M. le général Bedeau s'est adressé ensuite aux membres de la commission nouvellement arrivés à Paris, et il les a invités à faire connaître à la commission l'impression produite dans les départemens par la crise actuelle.

M. Moulin a déclaré que, d'après ce qu'il a pu observer, cet événement a causé une pénible impression dans le département du Puy-de-Dôme. Le parti de l'ordre en a éprouvé un mécontentement général. Les meilleurs amis du Président de la République, a-t-il dit, en ont été vivement affectés, et, d'un autre côté, l'attitude prise par M. Louis Bonaparte est loin de lui avoir concilié les suffrages de l'Opposition.

Dans le département de la Gironde, a dit M. Hubert-Delisle, l'annonce de cet événement n'a trouvé d'abord que des incrédules; mais lorsque la nouvelle a été certaine, les affaires, auxquelles une bonne récolte et un grand nombre de commandes venues de l'étranger semblaient vouloir donner de l'activité, ont été immédiatement arrêtées. L'inquiétude et le mécontentement, a ajouté M. Hubert-Delisle, sont au comble parmi les amis de l'ordre, et ceux qui, par leur amour du repos, avaient cru devoir se rallier à la cause de Louis Bonaparte, sont particulièrement décontenancés et blessés.

M. Bocher a déclaré que ses nombreuses correspondances ne laissent aucun doute sur le fâcheux effet produit par la nouvelle politique du Président sur les départemens de la Normandie.

M. de Montigny a dit aussi que, d'après les lettres qu'il venait de recevoir, le même effet s'est produit dans les départemens du nord de la France.

On lit dans la *Patrie* :

« La crise ministérielle s'est plutôt éloignée que rapprochée de son dénoûment dans la journée.

» M. Augustin Giraud, appelé par le Président de la République, et désigné par quelques journaux pour le ministère de l'intérieur, est reparti ce matin pour Angers.

» M. Hippolyte Fortoul, également appelé par le Président de la République, et désigné de son côté pour le ministère de l'instruction publique, est arrivé aujourd'hui à Paris.

» Mais la combinaison dans laquelle on devait proposer à M. Hippolyte Fortoul d'entrer, ayant échoué dans la journée, il n'y a plus aucune conjecture à former sur son retour.

» On parle maintenant d'une troisième combinaison qui consisterait à former un ministère intérimaire, choisi entièrement en dehors de l'Assemblée Législative, comme cela s'est pratiqué avant la formation du cabinet actuel.

» Ce ministère assisterait à la présentation du Message, proposerait l'abrogation de la loi du 31 mai, et donnerait ainsi au Président de la République le temps d'étudier les dispositions de la majorité.

» Nous publions cette dernière nouvelle sous toutes réserves et sans en garantir l'exactitude.

» On assure que, dans tous le cas possibles, M. le général de Saint-Arnaud sera appelé à recueillir la succession de M. le général Randon au ministère de la guerre. »

On lit dans le *Messager* :

« Nous avons lieu de croire que toutes les combinaisons ministérielles dont il a été question jusqu'ici sont complètement abandonnées. On nous assure que de tous les hommes honorables dont les noms ont paru dans les journaux, pas un seul n'aurait accepté les offres qui ont été faites.

» On nous cite particulièrement M. le comte de Turgot, qui n'aurait pas même voulu consentir à accepter un portefeuille pour vingt-quatre heures, c'est-à-dire pendant le court délai coupant entre la nomination des ministres et la présentation du Message présidentiel. »

On lit dans le *Moniteur parisien* :

« On a mis en avant 1 à noms de MM. de Maupas et de Vincent pour la préfecture de police. Il est vrai que ces honorables préfets sont à Paris; mais jusqu'à présent ils n'ont reçu des nouvelles de leur nomination que par les feuilles périodiques. »

Le Président de la République, vu l'art. 106 de la Constitution; vu les art. 1 et 3 de la loi du 9 août 1849 ;

Considérant que les départemens du Cher et de la Nièvre sont troublés par des manœuvres coupables tendant à compromettre la sécurité publique ;

Considérant que des attentats nombreux ont menacé, dans ces départemens, les propriétés et les lois ;

Considérant que des agens de désordre y fomentent des séditions, et que des attaques à main armée ont été dirigées contre la force publique ;

Considérant que cet état de choses constitue le cas de péril imminent prévu par la loi du 9 août 1849 ;

Sur la proposition du ministre de l'intérieur, le conseil des ministres entendu, décrète :

Art. 1er. Les départemens du Cher et de la Nièvre sont mis en état de siége.

Art. 2. La commission instituée en vertu de l'art. 32 de la Constitution sera informée de cette mesure.

Art. 3. Le ministre de l'intérieur et le ministre de la guerre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Ce décret est précédé d'un rapport motivé par M. Léon Faucher, ministre de l'intérieur.

On lit dans le *Journal de la Nièvre* du 23 octobre, sur les troubles du Cher :

« Mercredi midi.

» L'instruction de cette grave affaire paraît prendre aujourd'hui d'imposantes proportions : elle est conduite avec la plus intelligente activité. On assure que les révélations les plus complètes et les plus explicites auraient été obtenues. Déjà des arrestations nombreuses ont été faites à la Charité et dans les environs, et semblent devoir s'étendre dans le département.

» Sur la demande du procureur de la République de Cosne, une compagnie d'infanterie et un peloton de cavalerie sont partis ce matin de Nevers pour La Charité.

» Le procureur-général près la Cour d'appel de Bourges est attendu aujourd'hui à Nevers, pour conférer avec le préfet de la Nièvre et le général Pelion, commandant les troupes, sur la situation de notre département, que des découvertes importantes auraient présenté comme devant exiger les mesures les plus énergiques.

» Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que par décret du Président de la République, du 21, européen fort respectable a reçu une de ses lettres qui lui donnait commission d'une caisse de soie fine à expédier sur Marseille par premier vapeur et une lettre de change jointe dans la lettre, pour ses déboursés. Ce négociant mit aussitôt le plus grand empressement à acheter et faire emballer la soie, mais il manqua le vapeur, et dû l'expédier sur un bâtiment autrichien français prêt à partir. Pendant ce temps il négocia la lettre de change envoyée à son adresse. Le navire et la lettre de change étaient en route depuis une semaine lorsque le hasard amena à Salonique un négociant qui racontait le vol dont parle le journal de Smyrne. Le commissionnaire qui avait expédié la soie, hésita longtemps, mais enfin il dut reconnaître, d'après toutes les circonstances racontées, qu'il était dupe d'une ruse semblable; et écrivit en toute hâte à Marseille pour ordonner la saisie de la caisse de soie et revendiquer ses droits. Le coût et frais de cette caisse s'élèvent à une somme de 6000 fr. environ. Ce qui peut cependant garantir les intérêts du commissionnaire de Salonique, c'est l'envoi par navires à voiles ; ses instructions arriveront à Marseille avant le vapeur, on l'espère du moins, de la caisse de soie et il devra de ne pas perdre 6,000 francs au retard qui l'empêcha d'embarquer la soie sur le vapeur. Il devra cependant payer les frais nécessaires et le retour de la lettre de change, protêtée faute d'acceptation. C'est la troisième fois que Salonique a été témoin d'un pareil vol; c'est d'autant plus regrettable qu'il s'élèvera dans le commerce une défiance géante pour les transactions. »

ANGLETERRE.

(Londres, 18 octobre.)

On lit dans le *Times* du 18 octobre :

« Le gouvernement prussien a fini par renoncer à toutes ses prétentions dans la question danoise. Il reconnaît le droits du roi de Danemark sur les duchés, et accepte la succession au trône de ce royaume et pour les duchés eux-mêmes, du prince Christian de Glücksbourg, conjointement avec sa femme la princesse Louise de Hesse-Cassel, qui descend aussi de la famille royale de Danemark. C'est un arrangement juste et conforme aux intérêts de la monarchie danoise et de toute l'Europe. Aussi la résistance des cours d'Allemagne doit-elle être attribuée à la peur que leur inspirent les mouvemens populaires, bien plutôt qu'à des projets sérieux de conquête. Il reste en Allemagne une question grave. La Prusse, profitant des troubles de 1848, avait introduit dans la Confédération ses états non allemands, et l'Autriche pensait à son tour y faire entrer les siens, ce qui lui assurait la suprématie. Les objections à ce projet ne pouvaient venir que du dehors. La France et l'Angleterre, aussitôt qu'elles ont en résoudre la question fédérale de l'Allemagne, ont protesté auprès de la Diète contre cette violation des traités de 1815 et de l'Acte européen. La Diète paraît avoir cédé. La Prusse a renoncé à l'incorporation de ses provinces étrangères, et l'Autriche est dès lors obligée d'en faire autant. »

ALLEMAGNE.

AUTRICHE.

(Vienne, 19 octobre.)

Le cabinet a répondu, dans les premiers jours de ce mois, aux dernières Notes de la France et de l'Angleterre. Il soutient de nouveau que l'Autriche a le droit d'entrer dans la Confédération germanique avec tous ses Etats, ne reconnaît comme juge de la question que la Diète germanique seule, et déclare que l'Autriche choisira le moment, suivant les circonstances.

Plusieurs journaux ont annoncé que le gouvernement se proposait de réduire considérablement l'armée et de dissoudre des bataillons de la landwehr. *La Presse* prétend au contraire que cette mesure est impossible, attendu que dans les circonstances actuelles la tranquillité n'est pas encore suffisamment affermie. Aussi longtemps que la crise en France ne sera pas terminée, les gouvernements conservateurs seront forcés d'attendre les événements l'arme au bras. Une fois la crise passée, on pourra s'occuper de la réduction de l'armée.

PRUSSE.

Voici ce qui a été décidé relativement aux événemens possibles en France dans l'année 1852. Les armemens et les préparatifs seront faits de manière que les troupes de tous les Etats allemands soient prêtes à entrer en campagne au printemps prochain. Dès à présent on prendra des mesures pour que les troupes des garnisons de l'Ouest puissent être concentrées rapidement et dirigées vers la frontière.

Quant à la Prusse, elle pourra promptement mobiliser l'armée. Les ordres sont probablement déjà donnés pour les préparatifs nécessaires dans les forteresses de l'Ouest, si la guerre éclatait. Toutefois, ces préparatifs ne sont que des mesures de précaution.

On écrit de Berlin, le 22 octobre :

« C'est le baron Roth de Schreckenstein qui est nommé commandant en chef de l'armée fédérale qui doit se concentrer aux environs de Francfort.

» Le général de Bonnin sera investi d'un commandement en second. »

ITALIE.

En réponse à des bruits répandus en Italie et principalement par la *Gazette officielle de Milan*, sur un changement de système politique et de ministère en Piémont, le *Risorgimento*, qui est le principal organe du ministère, publie aujourd'hui un article qui contient la déclaration suivante :

« Nous ne nous attachons pas à démentir tous les jours des bruits que tout homme de bon sens peut démentir de lui-même. Cependant nous voulons déclarer pour cette fois à la *Gazette de Milan* qu'il est faux qu'il se prépare aucun traité *politique* avec l'Autriche; qu'il n'a jamais été question de proroger les Chambres au delà du terme fixé pour leur ouverture; qu'il n'y a aucune probabilité dans le mariage dont on a parlé; qu'il n'est point question de changement de ministère; qu'il est faux qu'il y ait désaccord entre les ministres, MM. Cavour et de Foresta, qu'il est faux que M. de Foresta et M. Galvagno aient adressé aux fonctionnaires et employés du royaume les lettres de M. Macfarlane pour la défense du gouvernement napolitain; qu'enfin le tout est de pure invention.